



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 22927

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour emprunter les transports en commun, notamment en Ile-de-France. Des principes d'accessibilité avaient pourtant été posés par une loi d'orientation du 30 juin 1975 (art. 49 et 52). Or depuis le vote de ce texte, la situation n'a guère changé. La réalité quotidienne des personnes handicapées est toujours vécue comme une succession d'obstacles insupportables qui compromettent leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Pour illustrer ce constat, les exemples ne manquent malheureusement pas. C'est le cas notamment, à Paris, de la nouvelle ligne de bus 88 qui a été récemment inaugurée. Il n'a pas été prévu de matériel accessible pour les handicapés alors que cette ligne desservira pourtant l'hôpital européen Georges- Pompidou. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour que la réglementation en vigueur soit parfaitement appliquée, voire étendue. Il souhaite enfin que de véritables moyens financiers soient consacrés à la concrétisation du droit au transport pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22927

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6788